

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE CLOHARS-CARNOËT



TRANSFERT D'OFFICE DE VOIES PRIVEES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Rue de Groix-Rue de Kerzellec
Clos de Langlazic
Rue des Hortensias
Rue du Hirguer-Rue René Coguen
La Grange
Rue de Lann Franou
Route de Kernoal-Kerlou
Kerantroadec
Route de Porsmorric
Pen Liorziou

1- PRESENTATION GENERALE

Un certain nombre de parcelles privées sont utilisées comme voies ouvertes à la circulation du public alors que celles-ci ne sont pas intégrées dans le domaine public de la commune.

Pour une bonne gestion et un bon entretien de ces voies ouvertes au public, l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme permet que la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans un ensemble d'habitations puisse être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune.

La Commune de Clohars-Carnoët a décidé de recourir à cette procédure pour la rue de Groix-rue de Kerzellec, le clos de Langlazic, la rue des Hortensias, l'angle de la rue du Hirguer et de la rue René Coguen, La Grange, la rue de Lann Franou, la route de Kernoal-Kerlou, Kerantrodec, la route de Porsmorric et Pen Liorziou, par délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2015.

2- LES TEXTES REGLEMENTAIRES

La procédure de transfert d'office de la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique est prévue par les articles L.318-3 et R.318-10 du Code de l'urbanisme et par l'article L.141-3 du Code de la voirie routière.

Code de l'urbanisme :

- ✓ Article L318-3 (modifié par la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 242) :

La propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations peut, après enquête publique ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale et réalisée conformément au code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.

La décision de l'autorité administrative portant transfert vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés.

Cette décision est prise par délibération du conseil municipal. Si un propriétaire intéressé a fait connaître son opposition, cette décision est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, à la demande de la commune. L'acte portant classement d'office comporte également approbation d'un plan d'alignement dans lequel l'assiette des voies publiques est limitée aux emprises effectivement livrées à la circulation publique.

Lorsque l'entretien des voies ainsi transférées entraînera pour la commune une charge excédant ses capacités financières, une subvention pourra lui être allouée suivant les formes de la procédure prévue à l'article 248 du code de l'administration communale.

NOTA : Ces dispositions s'appliquent aux projets, plans, programmes ou autres documents de planification pour lesquels l'arrêté d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique est publié à compter du premier jour du sixième mois après la publication du décret en Conseil d'Etat prévu à l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

- ✓ Article R.318-10 (modifié par le Décret n°2005-361 du 13 avril 2005 - art. 1 JORF 21 avril 2005) :

L'enquête prévue à l'article L.318-3 en vue du transfert dans le domaine public communal de voies privées ouvertes à la circulation publique dans un ensemble d'habitation est ouverte à la mairie de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.

Le maire ouvre cette enquête, après délibération du conseil municipal, le cas échéant à la demande des propriétaires intéressés.

Le dossier soumis à l'enquête comprend obligatoirement :

1. La nomenclature des voies et des équipements annexes dont le transfert à la commune est envisagé ;
2. Une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie ;
3. Un plan de situation ;
4. Un état parcellaire.

Le conseil municipal doit donner son avis sur ce projet dans un délai de quatre mois.

Avis du dépôt du dossier à la mairie est notifié dans les conditions prévues par l'article R. 141-7 du code de la voirie routière aux personnes privées ou publiques propriétaires des voies dont le transfert est envisagé.

L'enquête a lieu conformément aux dispositions des articles R. 141-4, R. 141-5 et R. 141-7 à R. 141-9 du code de la voirie routière.

Les dispositions de l'article R. 318-7 sont applicables à l'enquête prévue par le présent article.

Code de la voirie routière :

- ✓ Article L.141-3 (modifié par la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 242) :

Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies.

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

A défaut d'enquête relevant d'une autre réglementation et ayant porté sur ce classement ou déclassement, l'enquête rendue nécessaire en vertu du deuxième alinéa est ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

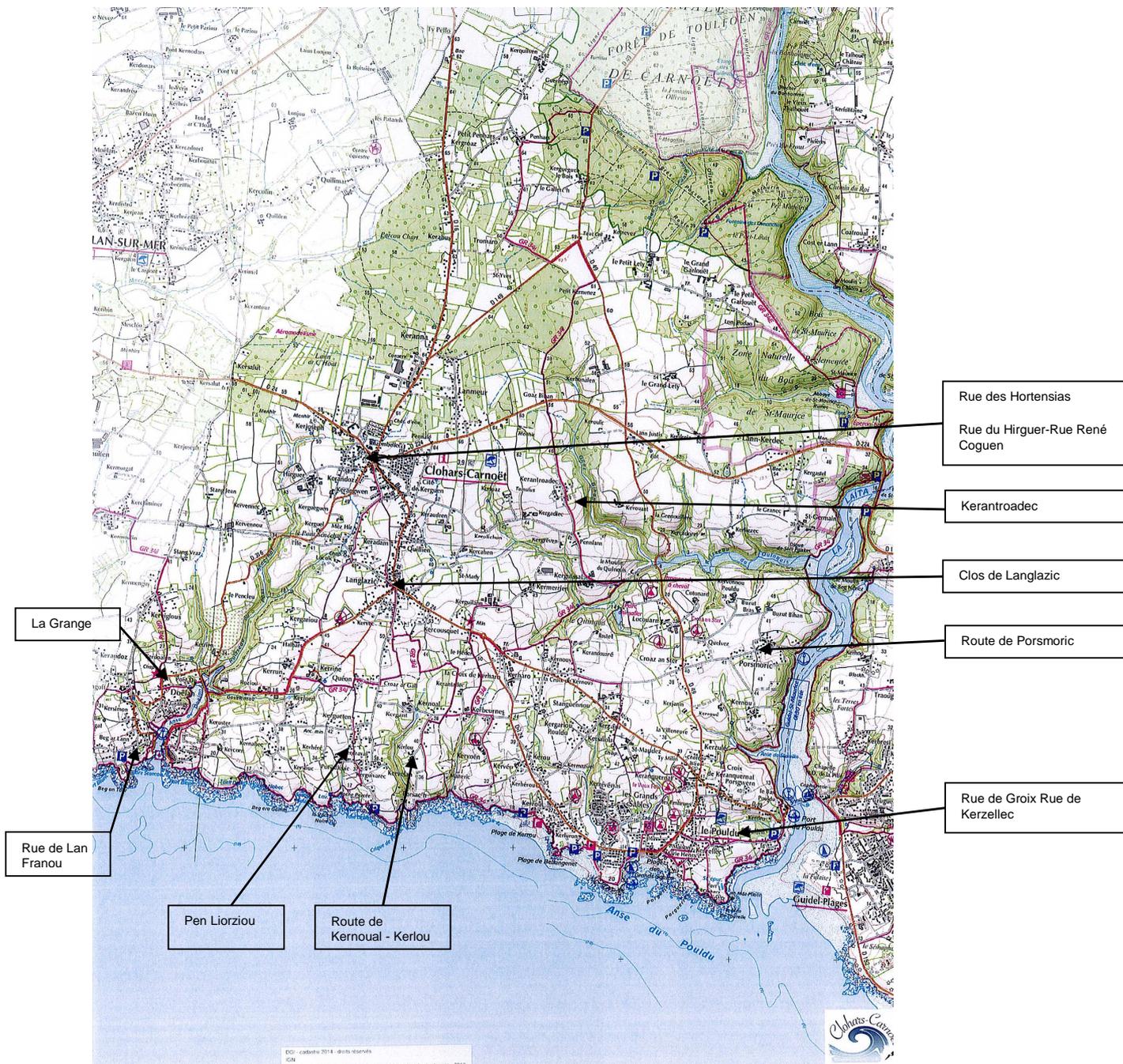
L'enquête prévue à l'article L. 318-3 du code de l'urbanisme tient lieu de l'enquête prévue à l'alinéa précédent. Il en va de même de l'enquête d'utilité publique lorsque l'opération comporte une expropriation.

3- NOMENCLATURE DES VOIES ET DES EQUIPEMENTS ANNEXES

Le transfert dans le domaine public communal porte sur :

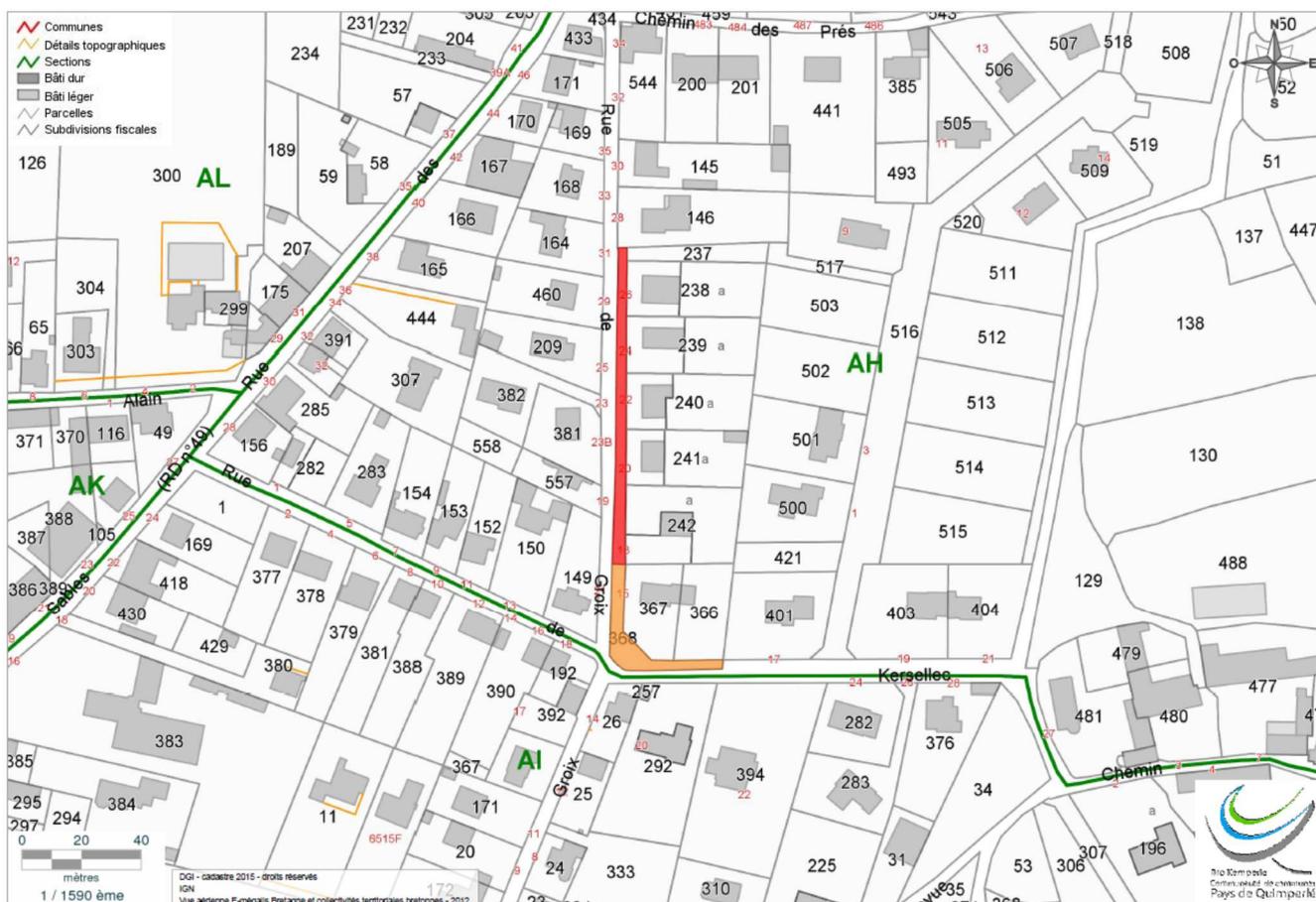
- ✓ L'angle de la rue de Groix-rue de Kerzellec,
- ✓ le clos de Langlazic,
- ✓ la rue des Hortensias,
- ✓ l'angle de la rue du Hirguer et de la rue René Coguen,
- ✓ La Grange,
- ✓ la rue de Lann Franou,
- ✓ la route de Kernoal-Kerlou,
- ✓ Kerantrodec,
- ✓ la route de Porsmorric
- ✓ Pen Liorziou

4- PLAN DE SITUATION



RUE DE GROIX – RUE DE KERZELLEC

Etat parcellaire



N° DE PARCELLES	AH 243 - AH 368
PROPRIÉTAIRES <i>(Données SIG octobre 2015)</i>	<p style="text-align: center;">AH 243 :</p> <p style="text-align: center;">BRANGOULO Annie - ALLEMAGNE BOLOU Stéphane Laurent Luc - Trégunc BOLOU William Michel Francis - Trégunc BRANGOULO Josiane Marcelle - Rosporden BRANGOULO Clémentine Marie Juliette – Riec sur Bélon</p> <p style="text-align: center;">AH 368 :</p> <p style="text-align: center;">UHEL Bernadette Marie Antoinette Succession –Clohars-Carnoët</p>

Les propriétaires actuels des deux parcelles ne sont plus propriétaires des terrains attenants. Ces deux parcelles sont utilisées par de la voirie et du trottoir et sont dans les faits déjà ouvertes à la circulation publique. Les riverains de la rue de Groix et de Kerzellec n'ont pas d'accès direct au domaine public.

L'entretien est d'ores et déjà réalisé par la Commune.

RUE DE GROIX – RUE DE KERZELLEC

Caractéristiques techniques de la voie

LONGUEUR	178 m
LARGEUR	3 m et 9 m dans le virage
NATURE DU REVETEMENT	ENROBE
ETAT D'ENTRETIEN	BON
CIRCULATION	DOUBLE SENS
PRESENCE DE TROTTOIR	OUI
PLAQUE DE RUES	OUI
ESPACES VERTS	NON
ECLAIRAGE PUBLIC	8 lampadaires
EAU ET ASSAINISSEMENT	OUI
BORNES INCENDIE	NON
PLACES DE STATIONNEMENT PUBLIQUES	NON
INFOS DIVERSES	-

RUE DE GROIX – RUE DE KERZELLEC

Photographies



<https://www.google.fr/maps/place/Clohars-Carnoët>



DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Transfert d'office de voies privées dans le domaine public communal



CLOS DE LANGLAZIC

Etat parcellaire



N° DE PARCELLES	E 1224 E 1222 E 1122 E 1706
PROPRIETAIRES <i>(Données SIG octobre 2015)</i>	MAJOR Philippe José – Clohars-Carnoët TIREL Danielle Michelle – Clohars-Carnoët

La collectivité a repris en 2014 la voirie du lotissement « Le clos de Langlazic »
 Les parcelles concernées par le classement d'office constituent l'accès au lotissement et sont dans les faits ouvertes à la circulation publique.

CLOS DE LANGLAZIC

Caractéristiques techniques de la voie

LONGUEUR	72 m
LARGEUR	29 m en façade 13 m au milieu 6 m à l'entrée du lotissement
NATURE DU REVETEMENT	ENROBE
ETAT D'ENTRETIEN	BON
CIRCULATION	DOUBLE SENS
PRESENCE DE TROTTOIR	NON
PLAQUE DE RUES	NON
ESPACES VERTS	NON
ECLAIRAGE PUBLIC	8 lampadaires
EAU ET ASSAINISSEMENT	OUI
BORNES INCENDIE	1
PLACES DE STATIONNEMENT PUBLIQUES	OUI
INFOS DIVERSES	CONTAINERS

CLOS DE LANGLAZIC

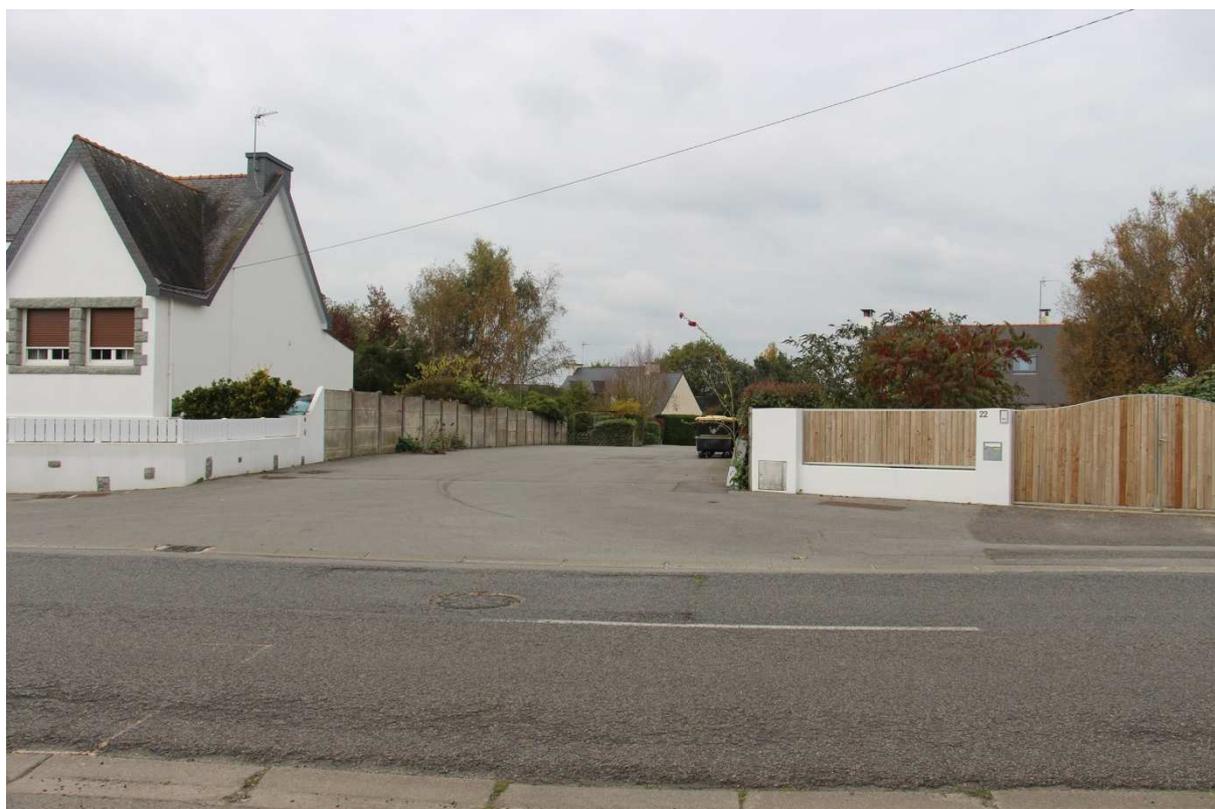
Photographies



<https://www.google.fr/maps/place/Clohars-Carnoet>



DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Transfert d'office de voies privées dans le domaine public communal



RUE DES HORTENSIAS

Etat parcellaire



N° DE PARCELLES	G 1903
PROPRIETAIRES <i>(Données SIG octobre 2015)</i>	LE MEUR Jean-Jacques Albert Hyacinthe – Clohars-Carnoët

La parcelle G 1903 est une voie dénommée rue des Hortensias et relie la rue Joseph Raimond à la rue René Coguen. Elle dessert 5 propriétés et est dans les faits ouverte à la circulation publique.

RUE DES HORTENSIAS

Caractéristiques techniques de la voie

LONGUEUR	96 m
LARGEUR	8 m en moyenne
NATURE DU REVETEMENT	Enrobé
ETAT D'ENTRETIEN	Bon
CIRCULATION	Double sens
PRESENCE DE TROTTOIR	Non
PLAQUE DE RUES	Oui
ESPACES VERTS	Oui
ECLAIRAGE PUBLIC	1 lampadaire
EAU ET ASSAINISSEMENT	Oui
BORNES INCENDIE	1
PLACES DE STATIONNEMENT PUBLIQUES	Oui
INFOS DIVERSES	-

RUE DES HORTENSIAS

Photographies



<https://www.google.fr/maps/place/Clohars-Carnoet>



DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Transfert d'office de voies privées dans le domaine public communal



DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Transfert d'office de voies privées dans le domaine public communal



RUE DU HIRGUER – RUE RENE COGUEN

Etat parcellaire



N° DE PARCELLES	G 1812 G 1813
PROPRIETAIRES <i>(Données SIG octobre 2015)</i>	LE MEUR Jean-Jacques Albert Hyacinthe – Clohars-Carnoët

Ces deux parcelles à l'angle de la rue du Higuier et de la rue Renée Coquien sont actuellement utilisées par de la chaussée et sont dans les faits déjà ouvertes à la circulation publique. Le propriétaire de ces parcelles n'est pas propriétaire des terrains attenants. Les riverains de ces parcelles n'ont donc pas d'accès direct sur le domaine public

RUE DU HIRGUER - RUE RENE COGUEN

Caractéristiques techniques de la voie

LONGUEUR	120 m
LARGEUR	2 m 11 m dans le virage
NATURE DU REVETEMENT	Enrobé
ETAT D'ENTRETIEN	Bon
CIRCULATION	Double sens
PRESENCE DE TROTTOIR	Non
PLAQUE DE RUES	Oui
ESPACES VERTS	Non
ECLAIRAGE PUBLIC	Non
EAU ET ASSAINISSEMENT	Oui
BORNES INCENDIE	Non
PLACES DE STATIONNEMENT PUBLIQUES	Non
INFOS DIVERSES	Containers

RUE DU HIRGUER - RUE RENE COGUEN

Photographies



<https://www.google.fr/maps/place/Clohars-Carnoet>



DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Transfert d'office de voies privées dans le domaine public communal



LA GRANGE

Caractéristiques techniques de la voie

LONGUEUR	39 m
LARGEUR	2,5 m à l'entrée 5 m au milieu 6 m en sortie
NATURE DU REVETEMENT	Enrobé
ETAT D'ENTRETIEN	Mauvais
CIRCULATION	Double sens
PRESENCE DE TROTTOIR	Non
PLAQUE DE RUES	Non
ESPACES VERTS	Non
ECLAIRAGE PUBLIC	1
EAU ET ASSAINISSEMENT	Eau : Oui Assainissement : non
BORNES INCENDIE	Non
PLACES DE STATIONNEMENT PUBLIQUES	Non
INFOS DIVERSES	-

LA GRANGE

Photographies



<https://www.google.fr/maps/place/Clohars-Carnoet>





RUE DE LANN FRANOU

Etat parcellaire



N° DE PARCELLES	AR 485 AR 564 AR 488 AR 567 AR 569 AR 581 AR 583 AR 571 AR 573 AR 575 AR 577 AR 579
<p>PROPRIETAIRES <i>(Données SIG octobre 2015)</i></p>	<p>AR 485 : KERNEC Hervé Jean – Clohars-Carnoët KERNEC Jean Hervé André – Rennes GIQUEL Jeanie Denise – Clohars-Carnoët KERNEC Marie Annick Josette – Paris KERNEC Pierre Elie François – Paris</p> <p>AR 564 : FARGEAU Daniel – Muzy FARGEAU Tiphanie Elodie – Bourgtheroulde-Infreville DAUVERGNE-RIEMBAULT Marie Noëlle Thérèse – Muzy FARGEAU Romain Thibaud – Clichy</p> <p>AR 488 – 567 – 569 - 581 : DEPIERRE Daniel Louis Jules – Clohars-Carnoët DEPIERRE Carine – Bénodet HAMON Monique – Clohars-Carnoët DEPIERRE Anne Lucie Germaine – Bremenil DEPIERRE Béatrice Annie Monique – Dommartin les Toul DEPIERRE Didier Daniel – Courcelles-Sapicourt</p>

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Transfert d'office de voies privées dans le domaine public communal

AR 573 - AR 583 - 571 :
NASS Peter Henrik – Gestel
LE MEUR Nathalie Annick Denise - Gestel

AR 575 - 577 :
SELLIN Cédric – Etats Unis
LOUZON Michal – Royaume uni

AR 579 :
LE FORT Roland Joseph – Clohars-Carnoët
LE ROUX Monique Clémentine - Clohars-Carnoët

La rue de Lann Franou, voie en impasse desservant 8 propriétés est constituée en grande partie de parcelles privées concernées par ce classement d'office. Ce classement permettra aux riverains de circuler sur une voie publique et non pas sur des parcelles privées.

RUE DE LANN FRANOU

Caractéristiques techniques de la voie

LONGUEUR	90 m
LARGEUR	4,3 m en moyenne
NATURE DU REVETEMENT	Enrobé
ETAT D'ENTRETIEN	Bon
CIRCULATION	Double sens
PRESENCE DE TROTTOIR	Non
PLAQUE DE RUES	Oui
ESPACES VERTS	Non
ECLAIRAGE PUBLIC	4
EAU ET ASSAINISSEMENT	Eau : Oui Assainissement : non
BORNES INCENDIE	1
PLACES DE STATIONNEMENT PUBLIQUES	Non
INFOS DIVERSES	-

RUE DE LANN FRANOU

Photographies



<https://www.google.fr/maps/place/Clohars-Carnoet>

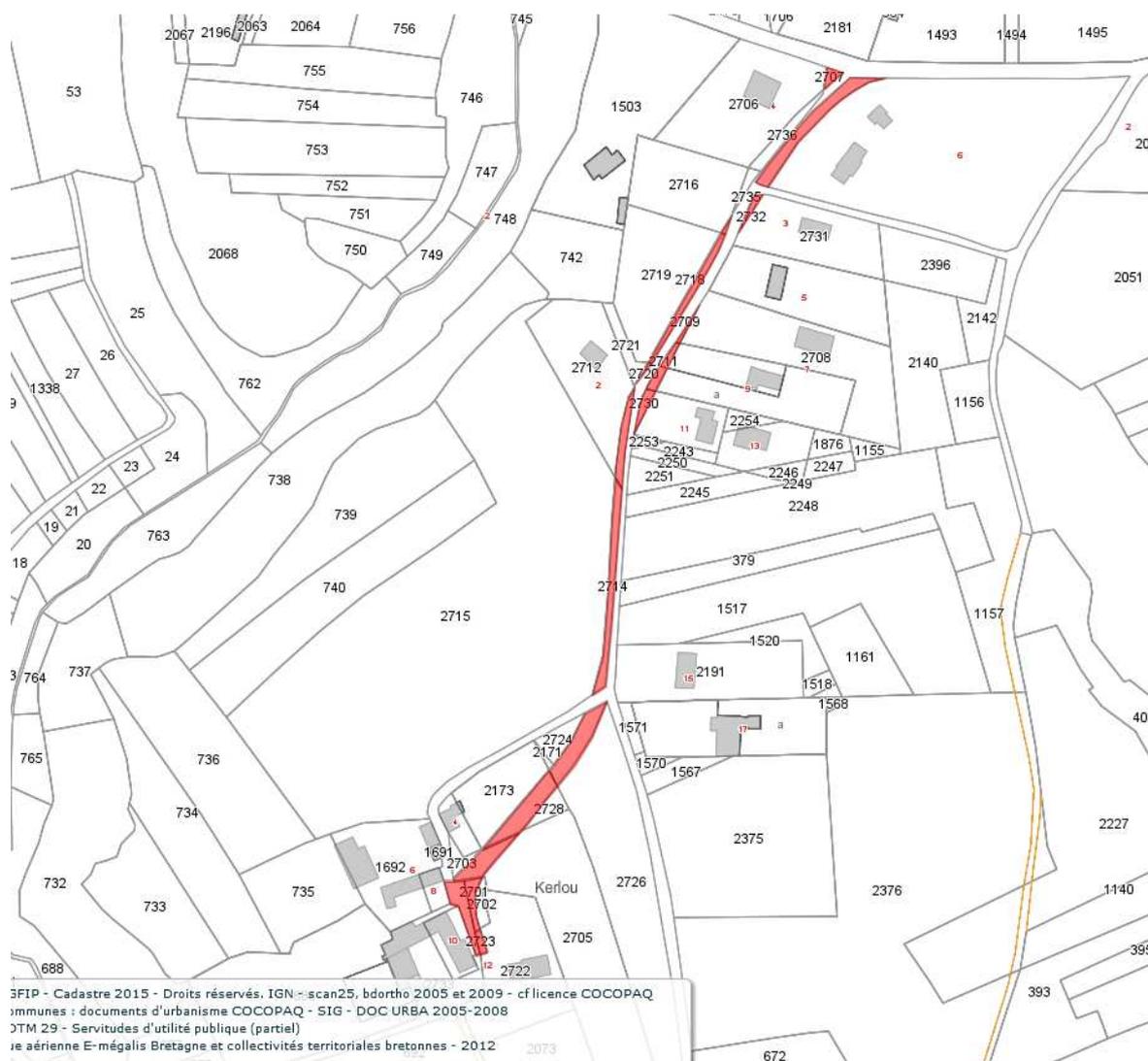


DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Transfert d'office de voies privées dans le domaine public communal



ROUTE DE KERNOAL KERLOU

Etat parcellaire



3FIP - Cadastre 2015 - Droits réservés. IGN - scan25, bdortho 2005 et 2009 - cf licence COCOPAQ
 communes : documents d'urbanisme COCOPAQ - SIG - DOC URBA 2005-2008
 DTM 29 - Servitudes d'utilité publique (partiel)
 Je aérienne E-mégalis Bretagne et collectivités territoriales bretonnes - 2012

N° DE PARCELLES	D 2707 D 2700 D 2732 D 2717 D 2718 D 2720 D 2709 D 2711 D 2730 D 2713 D 2714 D 2725 D 2727 D 2704 D 2734 D 2701 D 2723
PROPRIETAIRES <i>(Données SIG Janvier 2016)</i>	D 2707 BERTRAND Jean-Marc – Lyon
	D 2700 LE DELLIOU Christine – Clohars-Carnoët
	D 2732 CASTELLANT Jean-Pierre - Chartrettes PERRICHOT Nicole - Chartrettes
	D 2718 LE BRIS Simone – Clohars Carnoët

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Transfert d'office de voies privées dans le domaine public communal

	<p>LE BRIS Lucienne – Clohars-Carnoët</p> <p>D 2717-D 2720-D 2704-D 2701 LE BRIS Simone – Clohars-Carnoët LE BRIS Lucienne – Clohars-Carnoët LE BRIS Joseph - Mérignac</p> <p>D 2709 FAIDERBE Oscar – Clohars-Carnoët</p> <p>D 2711 MANROT Maïwenn - Quimperlé</p> <p>D 2730 SCOAZEC Guy - Quéven THOMAS Annie - Quéven</p> <p>D 2713 LUCAS Pierre – Le Mans LESONNEUR Agnès – Le Mans</p> <p>D 2714-D 2725 LE DELLIOU Marie José – Clohars-Carnoët LE DELLIOU Annick – Clohars-Carnoët LE DELLIOU Paulette – CLOHARS CARNOËT</p> <p>D 2727-D 2723 LE DELLIOU Marie José – Clohars-Carnoët LE DELLIOU Annick – Clohars-Carnoët LE DELLIOU Paulette – CLOHARS CARNOËT LE MAOUT Anna – Clohars-Carnoët</p> <p>D 2734 LE DELLIOU Paulette – Clohars Carnoët</p>	
--	--	--

Le tracé initial de la route menant à Kerlou a été modifié dans les années 1960. La route actuelle est constituée par du domaine public et des parcelles privées jusqu'à l'entrée du hameau de Kerlou (parcelle D 2726). Par la suite, la voirie est uniquement constituées de parcelles privées mais ouvertes à la circulation du public.

ROUTE DE KERNOAL - KERLOU

Caractéristiques techniques de la voie

LONGUEUR	416 m
LARGEUR	6 m en moyenne
NATURE DU REVETEMENT	Enrobé
ETAT D'ENTRETIEN	Bon à mauvais (Nids de poule)
CIRCULATION	Double sens
PRESENCE DE TROTTOIR	Non
PLAQUE DE RUES	Oui
ESPACES VERTS	Non
ECLAIRAGE PUBLIC	2
EAU ET ASSAINISSEMENT	Eau : Oui Assainissement : non
BORNES INCENDIE	1
PLACES DE STATIONNEMENT PUBLIQUES	Non
INFOS DIVERSES	-

ROUTE DE KERNOAL-KERLOU

Photographies



DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Transfert d'office de voies privées dans le domaine public communal



DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Transfert d'office de voies privées dans le domaine public communal



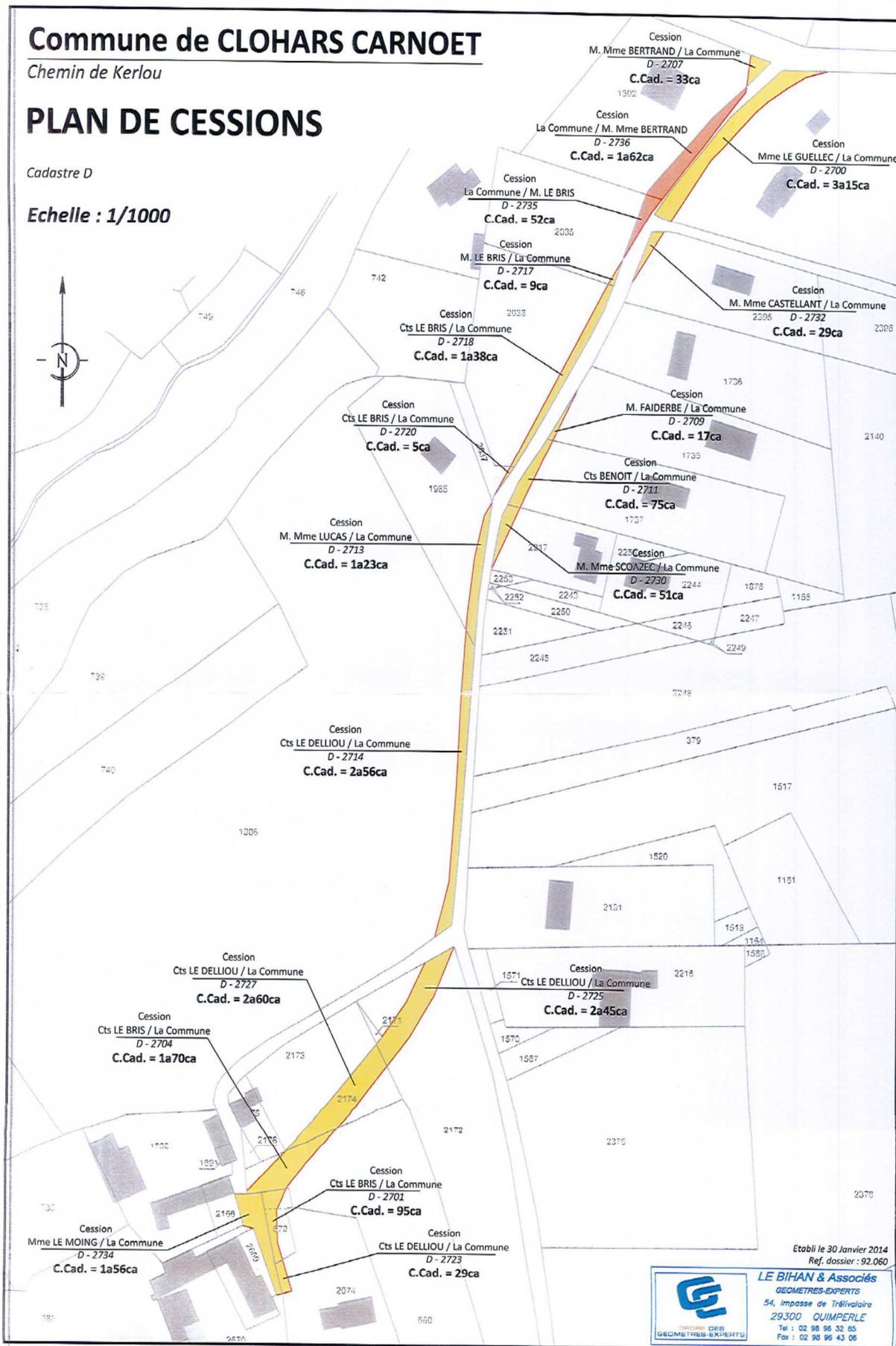
<https://www.google.fr/maps/place/Clohars-Carnoët>



<https://www.google.fr/maps/place/Clohars-Carnoët>



<https://www.google.fr/maps/place/Clohars-Carnoët>



KERANTROADEC

Etat parcellaire



N° DE PARCELLES	B 1115 B 1116
PROPRIETAIRES <i>(Données SIG janvier 2015)</i>	B 1115 Jean-Luc TISSOT – Clohars-Carnoët Véronique Jeannick Armelle HABRIAL – Clohars-Carnoët B 1116 Francette LE DOUSSAL - Clohars-Carnoët

Ces deux parcelles font partie du bas-côté de la voie qui dessert le lieu-dit Kerantroadec. Elles sont donc de fait ouvertes à la circulation du public

KERANTROADEC

Caractéristiques techniques de la voie

LONGUEUR	79 m
LARGEUR	4 m en moyenne
NATURE DU REVETEMENT	Terre
ETAT D'ENTRETIEN	
CIRCULATION	Double sens
PRESENCE DE TROTTOIR	Non
PLAQUE DE RUES	Non
ESPACES VERTS	Oui
ECLAIRAGE PUBLIC	1
EAU ET ASSAINISSEMENT	Eau : Oui Assainissement : non
BORNES INCENDIE	1
PLACES DE STATIONNEMENT PUBLIQUES	Non
INFOS DIVERSES	-

KERANTROADEC

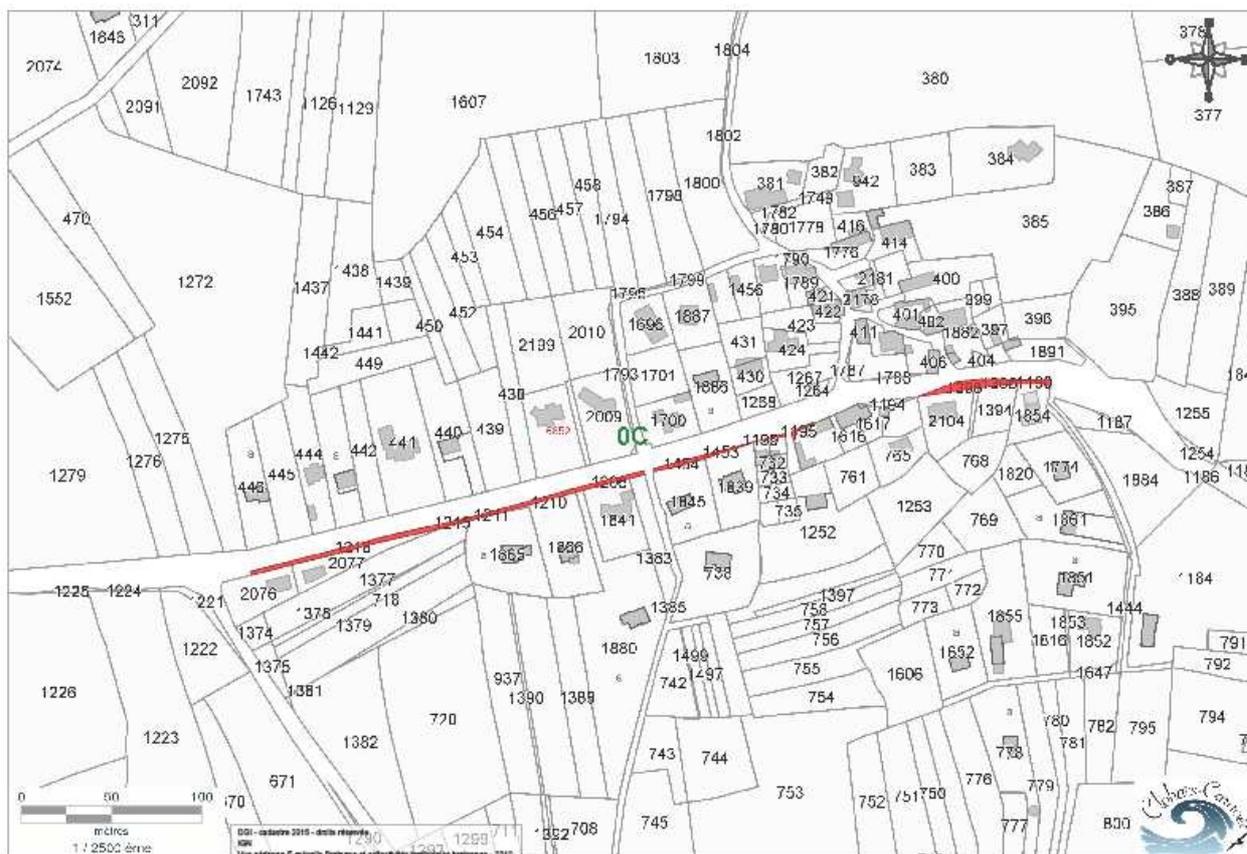
Photographies



<https://www.google.fr/maps/place/Clohars-Carnoet>

ROUTE DE POSRMORIC

Etat parcellaire



N° DE PARCELLES	C 1190 C 1195 C 1198 C 1199 C 1203 C 1206 C 1207 C 1210 C 1211 C 1214 C 1215 C 1218 C 1395 C 1453 C 1454
<p>PROPRIETAIRES <i>(Données SIG octobre 2015)</i></p>	<p>C 1190 – C 1210 : Véronique GARNIEL – Brest Philippe GARNIEL – Le Diamant</p> <p>C 1395 : Frédéric LE BLOA – Clohars Carnoët</p> <p>C 1195 – C 1211 : Emma Tanguy – Clohars Carnoët Georges FAILLER – Clohars Carnoët</p> <p>C 1198 – C 1199 – C 1453 – C 1454 : Yvette COZ – Ploemeur Luc LE COZ – La Mézière Philippe LE COZ – Marennes Didier LE COZ – Vannes</p>

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Transfert d'office de voies privées dans le domaine public communal

	<p>Marie-Louise RANNOU – Ploemeur</p> <p>C 1203 - C 1206 – C 1207 : Fabien LUMALE – Clohars-Carnoët Françoise CAUET – Clohars-Carnoët</p> <p>C 1214 : Léon GARNIEL – Clohars-Carnoët Félicité KERFORN – Clohars-Carnoët</p> <p>C 1215 : Jacqueline LEVANNOU – Clohars-Carnoët Emile LEVANNOU – Clohars-Carnoët</p> <p>C 1218 : Anna LEVANNOU – Quimperlé</p>
--	--

Les propriétaires actuels des différentes parcelles à classer ne sont plus dans leur grande majorité propriétaires des terrains attenants. Ces parcelles sont utilisées comme accès aux différentes propriétés attenantes et sont de fait déjà ouvertes à la circulation publique. Leur entretien est réalisé par la Commune.

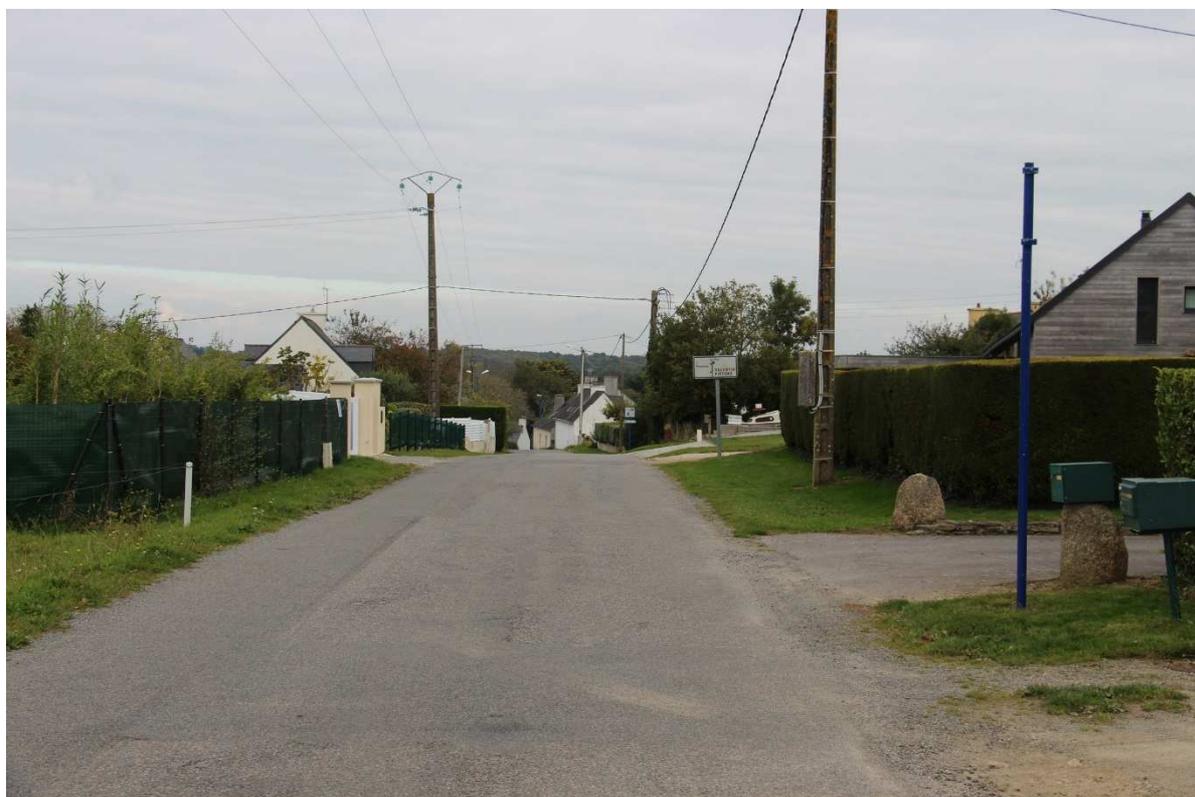
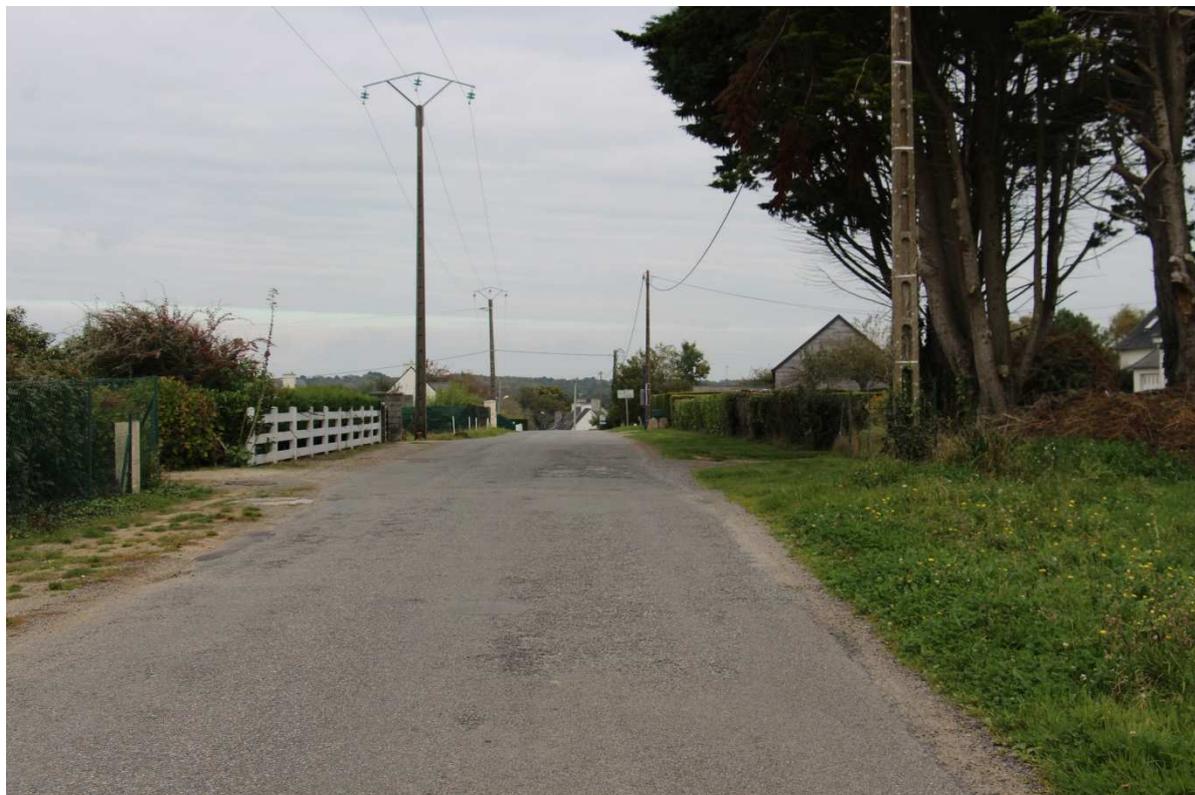
ROUTE DE PORSMORIC

Caractéristiques techniques de la voie

LONGUEUR	356 m
LARGEUR	2.5 m en moyenne
NATURE DU REVETEMENT	Terre
ETAT D'ENTRETIEN	Bon
CIRCULATION	Double sens
PRESENCE DE TROTTOIR	Non
PLAQUE DE RUES	Oui
ESPACES VERTS	Oui
ECLAIRAGE PUBLIC	4
EAU ET ASSAINISSEMENT	Eau : Oui Assainissement : Oui
BORNES INCENDIE	Non
PLACES DE STATIONNEMENT PUBLIQUES	Non
INFOS DIVERSES	-

ROUTE DE PORSMORIC

Photographies

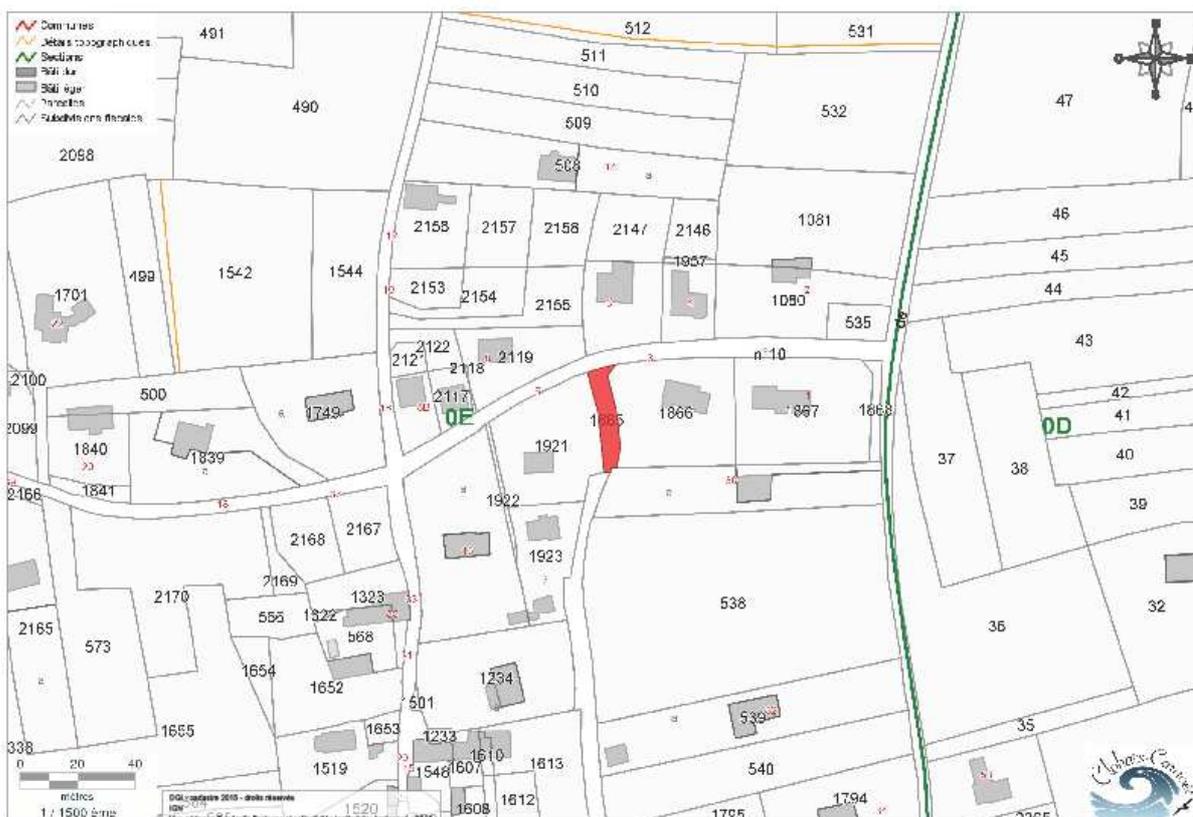


DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Transfert d'office de voies privées dans le domaine public communal



PEN LIORZIOU

Etat parcellaire



N° DE PARCELLES	E 1865
PROPRIETAIRES <i>(Données SIG octobre 2015)</i>	E 1865 : Annette LOZACHMEUR – Clohars-Carnoët Marie-Thérèse LOZACHMEUR – Clohars-Carnoët

La parcelle E 1865 fait partie intégrante d'une voie desservant le lieu-dit Pen Liorziou. Elle relie deux portions de domaine public et est dans les faits ouverte à la circulation publique.

PEN LIORZIOU

Caractéristiques techniques de la voie

LONGUEUR	35 m
LARGEUR	6.60 m en moyenne
NATURE DU REVETEMENT	Terre et enrobé
ETAT D'ENTRETIEN	Mauvais
CIRCULATION	Double sens
PRESENCE DE TROTTOIR	Non
PLAQUE DE RUES	Oui
ESPACES VERTS	Non
ECLAIRAGE PUBLIC	Non
EAU ET ASSAINISSEMENT	Eau : Oui Assainissement : Non
BORNES INCENDIE	Non
PLACES DE STATIONNEMENT PUBLIQUES	Non
INFOS DIVERSES	-

PEN LIORZIOU

Photographies





DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Transfert d'office de voies privées dans le domaine public communal



<https://www.google.fr/maps/place/Clohars-Carnoet>